



Réunion du Groupe Loutre National

Vendredi 10 octobre 2018

Caen

Présents: Gaëlle Caublot (Limousin), Charles Dupé (Pays de Loire), Hélène Dupuy (Midi-Pyrénées), Laëtitia Faine (Normandie), Olivier Hesnard (Normandie), Anthony Le Guen (Normandie), Damien Lerat (Bourgogne), Franck Simonnet (Bretagne, SFEPM), Alain Texier (Pays de Loire), Bastien Thomas (Normandie), Thomas Ruys (Aquitaine), Christian Arthur (SFEPM), Fanny Paperin (SFEPM), Pierre Rigaux (SFEPM), Dominique Solomas (SFEPM).

Excusés : Xavier Birot-Colomb (Rhône-Alpes), Miguel Gailledrat (Poitou-Charentes), Hélène Jacques (SFEPM), Didier Montfort (Pays de Loire), Frédéric Néri (Midi-Pyrénées).

Ordre du jour :

- Havres de Paix en faveur de la Loutre
- Rapportage Natura 2000
- Nouveau PNA
- Colloque Loutre Arc Alpin
- Tour de table des régions

I – Havres de Paix en faveur de la Loutre

Fanny Paperin, chargée de mission « espèces protégées » à la SFEPM, présente le nouvel outil cartographique permettant de visualiser les Havres de paix contractés et permettant aux acteurs en région de les saisir. Cette cartographie est destinée à être présentée en ligne pour une visualisation et une consultation basique des informations par le grand public. Il est demandé aux membres du Groupe Loutre de faire remonter leur avis dans le courant de l'automne, notamment pour savoir s'ils pensent utiliser cet outil pour transmettre à la SFEPM les informations concernant les Havres de Paix.

Les participants jugent utile et intéressant cet outil. La question de faire évoluer l'outil vers une possibilité pour les propriétaires de saisir leurs observations en ligne est également posée.

II – Rapportage Natura 2000

La SFEPM a été chargée du rapportage 2012-2018 pour la Loutre d'Europe. Le Groupe Loutre passe en revue les principales informations renseignées par Pierre Rigaux, Thomas Ruys, Damien Lerat et Franck Simonnet pour les régions Atlantique, Continentale et Méditerranéenne. Des discussions ont lieu concernant l'aire de référence à retenir et les menaces existantes.

Il est notamment mentionné que, bien que la situation de la Loutre s'améliore, la poursuite de destructions de zones humides et du bocage entraîne des altérations des régimes hydrologiques. Dans certains secteurs (Pays de Loire et Est Bretagne notamment), les « à secs » récurrents peuvent limiter voire stopper la dynamique de recolonisation. Par ailleurs, il est mentionné que certains travaux de restauration de la continuité des cours d'eau (arasement de barrages) peuvent se traduire également par une multiplication des « à secs ».

III – Plan National d'Action 2019-2028

La SFEPM a terminé au cours de l'année 2018 la rédaction du nouveau PNA suite aux avis du Ministère et du CNPN (avis favorable). Le nouveau PNA est présenté aux participants et commenté. Certains aspects sont discutés tels que l'amélioration des cartographies (distinguer la présence

permanente et la présence occasionnelle, aller vers une représentation par bassins versants), les réseaux de collecte des cadavres et les moyens de mettre en place un bilan de la réalisation et de l'efficacité des passages à Loutre aménagés.

IV –Colloque Loutre Arc Alpin

Christian Arthur a participé à un Colloque sur la Loutre dans l'arc alpin qui s'est tenu du 10 au 12 octobre 2018 en Italie, à l'initiative du Parc National du Grand Paradis. Il y a présenté, avec Véronique Barthélémy de la Dreal Nouvelle-Aquitaine, le PNA 2019-2028. Ce colloque doit déboucher sur la définition et la mise en œuvre d'une stratégie pour l'Arc Alpin via un financement LIFE ou Interreg.

Plusieurs structures se posent la question de comment suivre la progression de la Loutre sur les fronts de colonisation. Des études ont été réalisées dans plusieurs régions (Pays de la Loire, Bretagne, etc.) Le protocole IUCN ne semble pas être approprié. Il est proposé de réfléchir un protocole semi quantitatif (allier recherche d'épreintes et génétique pour identifier les individus). Une réunion spécifique pourrait être organisée en 2019 sur le sujet.

V - Tour de table de l'actualité en régions

Pays de Loire : Quelques havres de paix ont été signés. Depuis l'étude front de colonisation de 2014 à 2016 (Marchadour B. & Lécureur F. (coord.), 2017) la recolonisation de la Loutre est toujours très lente en Sarthe, Mayenne et Maine et Loire. En 2018, la cartographie de répartition de la Loutre a été réalisée sur le PNR Marais poitevin et les rivières de bordure.

Le réseau de collecte des données de mortalité et prélèvement génétique (Niveau 1) fonctionne bien. L'ONCFS ne réalise toujours pas des prélèvements génétiques (Quid de la convention SFPEM / ONCFS). Une veille pour la création de passage à Loutre est toujours réalisée (Marais poitevin, Vendée, Loire Atlantique, etc). Deux thèses, réalisées par l'ENV / ONIRIS, seront publiées en novembre 2018. Elles portent sur la splanchnologie et l'ostéologie de la Loutre.

Bourgogne :

Aquitaine : avec Pascal Fournier (SFPEM/GREGE), poursuite d'actions ponctuelles de suivi de colonisation et de récupération de cadavres. Quatre loutres ont été autopsiées en janvier 2018 dont une atteinte par de nombreux « plombs » de chasse. Une radiographie a d'ailleurs été établie et confirme la « solution » utilisée par certains chasseurs par la fréquentation de la loutre sur les tonnes de chasse. Rédaction/relecture de fiches N2000. Pour Cistude Nature : 2 médiations piscicultures, élaboration d'un livret sur les mammifères des milieux aquatiques en Nouvelle-Aquitaine et réflexion/préparation de la déclinaison régionale du futur deuxième PNA.

Normandie :

Bretagne : Poursuite des actions : suivi de la recolonisation, collecte des cadavres et autopsies (via un Observatoire régional des mammifères), aménagement de passages routiers (DIRO)

Limousin :